



Section de
Meurthe et Moselle



PROPOS LIMINAIRES AU CHSCT du 21 mars 2019.

Monsieur le Président,

Ce CHSCT se tient dans un contexte très particulier et très tendu pour l'ensemble des fonctionnaires. Après la présentation du projet de loi FP par Olivier Dussopt le 13 février qui avait valu un claquage de porte de 7 organisations syndicales dont Solidaires, 3 réunions techniques ont eu lieu les 18, 20 et 21 février dernier. Ces réunions n'étaient rien d'autre que des explications des mesures contenues dans le projet de loi. Or pour Solidaires, le projet de loi en lui-même est inacceptable et Solidaires a exigé son retrait.

Contrairement à ce que le Secrétaire d'Etat avait indiqué, il n'y aura aucun moment de discussion possible sur ce texte destructeur avant le Conseil Commun de la Fonction Publique boycotté le 6 mars. Comme s'il fallait que nous constatons une nouvelle fois à quel point il n'y a pas de concertation ou de démocratie dans ce pays !

Plus particulièrement pour les services et les personnels de la DGFIP, ce malaise croissant s'exprime depuis le 02 janvier et la mise en place du prélèvement à la source, accentué par les diverses rumeurs qui circulent. De nombreux agent-es, dans différents départements, sont entrés en résistance contre les politiques mortifères de notre Directeur Général et de ce gouvernement contre nos missions, notre service public et plus globalement contre l'ensemble de la fonction publique.

Concernant la *géographie revisitée*, que nous nommerons plus justement délocalisation de nos missions, elle est devenue réalité grâce à la lettre du Directeur Général aux n°1 de la DGFIP datée du 13 décembre 2018. Dans cette lettre « secrète », notre DG donne la feuille de route générale. Et là, monsieur le président, plus de fantasmes, plus de bruits de couloirs, les choses sont claires ! Ce qui est annoncé, est le départ des services implantés dans les métropoles, d'un certain nombre de missions, vers des départements où les services publics ont été détruits depuis des décennies, et ce d'ici à 2022. La mise en place de fusion de service jusqu'à 50 ETP, la fermeture de centaines de trésoreries, et la création d'agences comptables y sont également décrites avec précision.

Force est de constater que la détermination de Solidaires à connaître les projets néfastes que vous avez entre les mains a permis de connaître le devenir des SPF parisiens, dont une grande partie de leurs missions, après la fin de la fusion, quitterait Paris d'ici 2023, selon vous... Sauf que cette réforme s'inscrit dans les projets de CAP 22. Et nous savons, que la délocalisation de nos missions ne s'arrêtera pas aux SPF... Vous avez le devoir d'en informer les agentes et agents car c'est leur avenir tant professionnel que personnel que vous avez entre les mains !

Au regard de nos missions dans le cadre du CHSCT, nous dirions que ces incertitudes sont sources de stress, angoisses, incertitudes sur l'avenir professionnel et personnel des agent-es. Et ce risque, que vous devriez analyser et supprimer... vous le générez !!!

Vous devez donc nous communiquer ainsi qu'à toutes et tous les agent·es, votre feuille de route :

- Combien d'emplois sur le département de Meurthe et Moselle seront supprimés d'ici 3 ans ?
- Quelles seront les futures fusions de SIP, SIE mais aussi quand sera faite la fusion entre le SFACT et le CSP ?

- Quel avenir sur La Meurthe et Moselle des PCE ?

- Quel avenir pour le contrôle fiscal ?

Comment les agents peuvent-ils travailler sereinement quand :

- la réforme des règles d'affectation à la DGFIP est en cours ;

- la suppression des CAP pour les mouvements de mutation dès 2020 ;

- se met en place la rémunération au mérite, formidable outil de chantage à la mobilité forcée par l'attribution différenciée des primes au pseudo-mérite par le biais du RIFSEEP...

Et d'autant que la loi Fonction publique prévoit :

- La fusion des CT et des CHS-CT comme dans le privé. Quel avenir pour la prévention des risques professionnels et la prise en compte des conditions de travail ?

- La fin de l'avis des CAP sur les mutations et mobilités. Les agents deviendront de simples pions malléables et corvéables à merci au service d'intérêts particuliers, en contradiction complète avec les valeurs portées par le service public garant de l'intérêt général ;

- La généralisation de l'évaluation individuelle, obligatoire et donc une plus grande importance pour l'avancement et les promotions ;

- De nouvelles sanctions disciplinaires (exclusion temporaire de 3 jours) sans examen par une CAP et inscription au dossier

- Des mesures pour favoriser la mobilité inter fonctions publiques ;

- Les détachements d'office lors d'une externalisation de mission (agences comptables et de recouvrement, prise en main des Préfets, transfert cadastre/IGN par exemple)...

Quelles garanties reste-il ? Est-ce là une manière de nous donner de la visibilité sur notre avenir et de nous rassurer ?

Cela fait des mois que nous vous alertons, interpellons, et vous comprendrez aisément que les inquiétudes des agent·es s'amplifient. Il n'y a pas d' « espoir positif » pour l'avenir quand il n'y a plus de garantie sur la situation des personnels !

Concernant les CHSCT qui seront fusionnés avec les CT et pour parti les CAP, pour devenir le CSA (comité social d'administration), quels seront leurs moyens pour cette nouvelle instance afin de lui permettre de contribuer à la protection de la santé physique et mentale et à la sécurité des agent·es ?

Quels moyens aura cette nouvelle instance pour contribuer à l'amélioration des conditions de travail c'est-à-dire (telles que définies dans le guide juridique d'application du décret 82-453) :

- l'organisation du travail (charge de travail, rythme, pénibilité des tâches, élargissement et enrichissement des tâches...),

- l'environnement physique de travail (température, éclairage, aération, bruit, poussière, vibration...),

- l'aménagement des postes de travail et leur adaptation à l'homme,

- la construction, l'aménagement et l'entretien des lieux de travail et de leurs annexes,

- la durée et les horaires de travail,

- l'aménagement du temps de travail (de nuit, posté),

- les nouvelles technologies et leurs incidences sur les conditions de travail,

Pour Solidaires Finances, les agent·es qui servent la fonction publique ne doivent pas voir leurs conditions de travail se dégrader encore. Ils sont au contraire légitimes à exiger enfin que soit reconnu leur travail.

Solidaires Finances revendique bien au contraire des moyens pour les services publics de proximité, sur l'ensemble des territoires afin de ne laisser aucun·e usager·e isolé·e, et que l'Etat joue pleinement son rôle notamment dans la réduction des inégalités.

Monsieur le président, les agent-es des Finances publiques ont le service public chevillé au corps et n'entendent pas laisser plus longtemps leurs employeurs les mépriser humainement et financièrement, comme cela est le cas depuis des années. Ils ne veulent plus subir des réformes imposées sans concertation par les DG mais veulent voir leur expertise professionnelle et leur engagement dans le travail reconnus.

Solidaires est mobilisé pour que l'État dégage des ressources permettant de sauvegarder notre service public, améliorer nos conditions de travail et mieux reconnaître cet engagement. Nous croyons que cette démarche, qui se veut pragmatique et concrète, permettra d'avancer positivement pour chacune et chacun et dans l'intérêt général.

Rappel des principales revendications :

- l'arrêt des suppressions d'emplois,***
- l'arrêt de toutes les restructurations y compris de la géographie revisitée du directeur général mais aussi de l'expérimentation d'agences comptables et de la concentration des SIP, SIE et SPF...***
- la mise en place d'un plan ambitieux de recrutement de personnels titulaires à la hauteur des besoins.***
- défendre l'avenir de nos missions, de nos implantations territoriales et préserver nos règles de gestion.***
- une opération massive de repyramidage des emplois par une amélioration des volumes de promotions, de grade au sein de chaque catégorie et un large plan de promotions de C en B et de B en A.***
- l'augmentation de la valeur du point d'indice.***
- la revalorisation immédiate des régimes indemnitaires de 200 euros brut par mois, via l'IMT et leur intégration dans le traitement !***
- l'attribution à toutes et tous de la prime exceptionnelle de 200 euros.***

Dans cette situation, notre mobilisation, notre résistance contre tous ces projets mortifères est notre seul recours. C'est dans ce sens que nous nous inscrivons pleinement dans le calendrier de mobilisations et appellons tous les agent-es à être en grève les 14, 19 et 28 mars prochain.

Ce CHSCT entame ainsi une nouvelle mandature, que nous voulons centrée sur vos obligations d'employeur : « *L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleuses et travailleurs. Ces mesures comprennent : Des actions de prévention des risques professionnels... »*

Dans cet esprit, vous devez considérer le CHSCT comme l'instance de représentation des personnels dont les missions sont centrées sur les questions de conditions de travail, la santé au travail, l'hygiène et la sécurité au travail. Dans ce cadre-là, le bon fonctionnement de l'instance constitue un élément clé de la réussite dans la prise en charge de ces questions encore plus cruciales que jamais.

Or force est de constater que ce début de mandature commence très mal : délais de convocation et d'envoi des documents non respectés (15 jours non respectés, et même envois de documents au fil de l'eau pendant les derniers 8 jours), date de convocation retenue pendant les vacances scolaires sans s'être assuré que les titulaires de l'instance seront présents, ... Nous vous sommons de rectifier le tir, comme cela vous est d'ailleurs indiqué dans la note d'orientation ministérielle 2019.

Concernant le RI, celui-ci ayant été modifié unilatéralement par le SG, sans débats préalables au CHSCTM, Solidaires Finances votera CONTRE.

Enfin, et avant d'entamer de nouveaux chantiers, nous souhaitons que lors de chaque CHSCT, un point soit consacré au suivi des travaux engagés afin de ne pas perdre de vue les questions abordées, dans l'intérêt supérieur des agent-es.